Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20240408-CA-DEL-2024-042-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr	**Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne** **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire** **Conseil Communautaire du 8 avril 2024** *Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET*	**CA-DEL-2024-042**

Budget annexe Assainissement avec TVA
Compte administratif 2023

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement :
Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (50).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Cyril ROSSELL, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Franck COENNE, Kadiatou LY, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ (12),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angélina DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice KOPACZ.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20240408-CA-DEL-2024-042-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2023-057 en date du 11 avril 2023 adoptant le Budget primitif 2023 du Budget annexe Assainissement avec TVA,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2023-101 en date du 25 septembre 2023 adoptant la Décision modificative n° 1 du Budget annexe Assainissement avec TVA,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2023-146 en date du 18 décembre 2023 adoptant la Décision modificative n° 2 du Budget annexe Assainissement avec TVA,

CONSIDERANT que le Compte de gestion relatif à l'exercice 2023 transmis par Monsieur le Comptable du Trésor public d'Etampes n'appelle ni observation ni réserve,

CONSIDERANT le Compte administratif annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le Compte de gestion est conforme au Compte administratif et ne présente aucun écart,

CONSIDERANT que la présidence du Conseil communautaire est assurée par Monsieur Bernard DIONNET, Monsieur le Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angélina DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS)), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT)),

APPROUVE le Compte administratif 2023 du Budget annexe Assainissement avec TVA, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20240408-CA-DEL-2024-042-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

RESULTAT D'EXPLOITATOIN		
Recettes		540 230,39 €
Dépenses		412 496,35 €
Solde d'exécution		**127 734,04 €**
Excédent reporté 2022		31 101,37 €
Résultat de clôture 2023		**158 835,41 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
Recettes		830 556,46 €
Dépenses		451 631,79 €
Solde d'exécution		**378 924,67 €**
Déficit reporté 2022	-	1 123 070,95 €
Résultat de clôture 2023	-	**744 146,28 €**
Restes à réaliser 2023 en recette		634 314,45 €
Restes à réaliser 2023 en dépense		27 143,91 €
Solde des restes à réaliser		**607 170,54 €**
Résultat de clôture 2023 avec RAR	-	**136 975,74 €**

RESULTAT GLOBAL	**21 859,67 €**

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

ETAMPOIS SUD-ESSONNE * Cté D'AGGLOMERATION * Le Président

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le…

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20240408-CA-DEL-2024-042-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024